



Une initiative du  
**Conseil départemental  
des Vosges**

# **AIDE À LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS**

*dans le cadre des  
aménagement fonciers*



Les arbres fruitiers sont une composante essentielle du patrimoine et des paysages vosgiens et le Conseil départemental souhaite, par l'intermédiaire de cette aide spécifique, vous encourager à valoriser vos parcelles.



Les arbres éligibles sont des fruitiers de haute ou moyenne tige, trois essences minimum à choisir dans la liste en dos de couverture du dossier de demande d'aide.



L'aide est de 70% maximum plafonnée à 28€ TTC/arbres pour l'achat de 10 à 20 plants.



Afin de vous aider à choisir et à planter vos arbres dans les meilleures conditions, une formation gratuite est obligatoire en amont du dossier.

## — CONTACT —

Conseil départemental des Vosges  
Direction de l'Attractivité des Territoires  
Service Agriculture & Forêt

8 rue de la Préfecture • 88088 EPINAL Cedex 9

Tél. : 03 29 29 88 88 • [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr)

@ : [aidevergers@vosges.fr](mailto:aidevergers@vosges.fr)



**+ D'INFOS / INSCRIPTION**  
**VOSGES.FR**

Aménagement du territoire  
Aide à la plantation d'arbres fruitiers